

PROJET PEDAGOGIQUE



CENTRE DE LOISIRS DE CASTELLAR
ETE 2017

DIRECTION Mme ABAD Murielle

SOMMAIRE

Contenu

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE	3
INTRODUCTION	3
Présentation du village de CASTELLAR	4
Présentation de l'UFCV	5
Les intentions éducatives de l'UFCV	5
Les objectifs opérationnels de l'accueil de loisirs et les moyens pédagogiques.	6
Les règles de l'accueil de loisirs	9
L'EQUIPE D'ANIMATION	13
Les activités	17
Le planning d'activités	18

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

Organisateur :

*UFCV COTE D'AZUR
18 rue Catherine Ségurane
06300 NICE*

N°D'HABILITATION : 0060136CL001116

Lieu : Groupe scolaire de CASTELLAR
52, rte des Granges Saint-Paul 06500 CASTELLAR

Type : Accueil de loisirs sans hébergement 3-12 ans

Accueil du public : 4 semaines durant l'été du 10 juillet au 4 août 2017

Effectifs habilitation:

-6 ans : 20

+ 6 ans : 25

L'équipe pédagogique :

- *1 Directrice de la structure (U.F.C.V.) : BPJEPS*
- *2 animateurs BAFA dont 1 SB*
- *2 animateurs stagiaire BAFA*

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est l'outil de référence de l'équipe. Il donne le contenu et la forme du séjour. Il fixe les orientations qui seront les nôtres durant ce séjour, et ses objectifs à atteindre.

Il faut insister sur le fait que les enfants sont en « vacances », et il devient alors primordial de créer ou de recréer un contexte, une ambiance et un dépaysement, par différentes actions :

- Une organisation générale nouvelle et différente de l'école.
- Des thèmes variés
- Liberté de choix des activités par les enfants
- Des activités nouvelles et ludiques
- Des sorties, des actions de découvertes, des initiations diverses....

De profiter de ce temps pour développer des méthodes et une approche nouvelle des loisirs de proximité

Tout cela sans oublier :

- Le rythme et la personnalité de chacun (enfants et animateurs)
- Le travail en équipe
- Le travail dans le respect de soi et des autres
- Garantir la sécurité morale, affective et physique des enfants
- Permettre l'évolution de chacun librement en fonction des besoins et des envies des singularités et du groupe.
- Proposée des activités adaptées
- Proposer des activités dans le cadre de projets d'animation adaptés aux besoins et aux envies des enfants.

Le centre de loisirs doit devenir ainsi un espace de liberté, d'initiative, de mise en situation, d'apprentissage et de respect.

C'est pourquoi le projet portera une attention particulière à l'accueil, au dialogue, aux choix (autonomie, apprentissage, développement de la personne.....)

Présentation du village de CASTELLAR

Castellar est une petite commune des Alpes-Maritimes situé à 7 km de Menton.

Ses habitants sont appelés les Castellarois.

Castellar est un village médiéval construit aux XV et XVI siècles, il subsiste des tours, place de l'hôtel de ville et rue Arson. Il se trouve à une altitude moyenne de 371m, dans un milieu de moyenne montagne.

Le village compte a peu près 944 habitants, dont 158 enfants de moins de 14 ans.

Castellar est un petit village médiéval, doté de petite rue agréable et piétonne.

On y trouve une école élémentaire ou se déroulera l'accueil de loisirs.
Au pied du village, nous pouvons découvrir plusieurs départs de sentiers.
L'environnement qu'offre le village de Castellar nous permettra d'effectuer plusieurs jeux de piste ou course d'orientation dans la forêt et les ruelles du village.

Présentation de l'UFCV

L'UFCV, association de loi 1901, s'inscrit dans la plupart des champs d'actions de l'éducation populaire. D'envergure nationale, l'union française des centres de vacances est découpée en deux délégation régionale, dont la délégation "UFCV Côte d'Azur" organisatrice de l'accueil de loisirs de Castellar,

Récemment centenaire, cette union regroupe plusieurs association établies un peu partout sur le territoire français. Ses adhérents participent à une meilleure reconnaissance de l'animation et du rôle de l'enfant dans notre société. Elle garantit également la place et le rôle de la vie associative. Le projet éducatif est essentiellement basé sur la reconnaissance et le développement de la personne dans toutes ses dimensions (culturelles, économiques, physiques, politiques, sociales et spirituelles) et sur la nécessité d'une solidarité entre les individus. La personne est un être original, autonome et libre. L'UFCV favorise l'identité de chacun et de plus, elle respecte les différences, qui bien loin de séparer les hommes, au contraire, les regroupent et sont facilitatrices de l'expression du lien social et garants d'une pluri-culturalité.

La pédagogie de l'UFCV est donc essentiellement basée l'enfant et son potentiel. Le temps de loisir, aussi important dans la construction de la personnalité de l'enfant que l'école et la famille, doit lui permettre de s'épanouir, de s'exprimer, de réaliser, de créer, de communiquer, de partager, et de s'affirmer en tant qu'individu unique dans sa globalité.

Venue en vacance, il est nécessaire pour les enfants de rompre avec une ambiance et une organisation trop "scolaire" de la vie en collectivité. Les rythmes de vie, l'organisation de la vie quotidienne et les activités seront donc abordées d'une manière beaucoup plus libre et adaptée afin de permettre aux enfants de se créer et de s'affirmer en tant qu'individus uniques mais complémentaires dans leurs différences.

Les intentions éducatives de l'UFCV

"Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière.

Reconnaître l'histoire personnelle de chacun et tenter de répondre aux besoins spécifiques de chacun."

"Permettre à chaque enfant de se construire des repères.

La mission consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles. La construction de repères fiables est le préalable à une acquisition d'une plus grande autonomie."

"Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs.

L'intention est d'aider les jeunes à se construire une citoyenneté active. L'UFCV pense en effet que l'apprentissage de la citoyenneté passe par "le faire ensemble", la possibilité autour d'un projet ou chacun peut trouver sa place."

"Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le désir de chaque personne (et notamment des enfants et des jeunes) est de grandir, devenir adulte dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (il n'y a pas un âge ou on devient autonome : à chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers davantage d'autonomie)."

"Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins.

L'UFCV, favorise une démarche de projet, où les enfants et les jeunes sont partie prenante. Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun."

" Amener l'enfant à bien vivre la collectivité tout en respectant les règles de vie commune.

L'enfant vit un moment de loisir qui doit être le plus agréable possible. Cela passe par le respect de l'individu avec ses spécificités, ses différences au sein du groupe. Pour une harmonie générale et un fonctionnement efficace, le respect des règles de vie est primordial. Elles ont fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs."

"Favoriser la coopération et l'entraide entre les participants.

Dans notre société où l'individualisation est grandissante, nous souhaitons favoriser les jeux de coopération, l'entraide et la solidarité entre les enfants. Pour cela, les animateurs seront amenés à construire des jeux avec des objectifs communs ou la résolution, l'avancée, le fait d'aller plus loin se construisent grâce à une entraide des participants, ce qui n'exclue pas le fait de faire le mieux possible."

Les objectifs opérationnels de l'accueil de loisirs et les moyens pédagogiques.

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

En étant en mesure de respecter le cadre légal et d'évaluer les risques.

Ayant suivi la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), les animateurs diplômés et stagiaires ont connaissance du cadre légal d'un accueil de loisirs.

Les animateurs seront capables d'adapter les activités selon les contraintes du lieu et de l'animation proposée en ayant conscience des dangers potentiels. Les animateurs auront en leurs possessions tous les numéros de téléphone d'urgence pour prévenir d'un éventuel accident.

En veillant à disposer du matériel obligatoire et nécessaire à la sécurité physique des enfants.

Les trousseaux à pharmacies sont mises à disposition, vérifiées et renouvelées tous les soirs. Chaque animateur sera en mesure de l'avoir en sa possession à chaque sortie et pour tous les moments de la journée. Un cahier d'infirmier sera tenu et mis à jour tous les jours afin de noter les soins administrés aux enfants par un animateur ayant le PSC1 (Prévention et secours Civique de niveau 1) et nommé assistant sanitaire. Il aura également pour rôle avec l'équipe de direction de contrôler, trier et rendre accessible les fiches sanitaires ainsi que l'organigramme des soins des enfants sous PAI (Protocole d'Accueil Individualiser) alimentaire, médicamenteux et ordonnances.

En veillant au respect de l'hygiène.

L'animation, de la vie quotidienne sera organisée de façon à accompagner chaque enfant dans une gestion autonome de son hygiène. Des temps seront mis en place pour le lavage des mains avant les repas.

En étant en mesure de garder sa place d'adulte référent.

L'animateur se doit d'adopter un comportement en rapport avec sa fonction, il se doit également d'agir et de réagir sur des propos et des actions néfastes à la vie en collectivité et à l'épanouissement de chacun.

En assurant une cohésion de l'équipe.

Pour que tous les objectifs ci-dessus soient atteints l'équipe d'animation se doit d'être cohérente dans ses actes et dans ses discours.

La direction assurera la réalisation de cet objectif essentiel par la communication.

- Favoriser l'acquisition et l'expression de capacité et de compétences par la pratique d'activités de découverte.

Les activités doivent utiliser l'imaginaire, pour favoriser la créativité, le désir de connaissance et le goût de l'activité achevée. Diversifiées, elles favorisent également l'évolution et la créativité de l'enfant tout en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

En favorisant les sorties faisant découvrir aux enfants les multiples activités qu'offrent notre région et département.

Les lieux d'activité, dans le département des Alpes Maritimes sont choisis selon les critères suivant :

- L'espace;
- Les activités et les animations culturelles que peut offrir le site;
- Les découvertes possibles de la faune et la flore;
- Les activités sportives et/ou détente que peut offrir le site.

Par l'organisation de projets d'animation et de projet d'activité intégrant des grands jeux et des activités manuelles, artistiques, scientifiques, culturelles.

Cette année les thématiques des projets d'animation se tourneront vers la mer, l'océan et ses habitants.

Pour les sorties à la journée les animateurs, par groupe de tranche d'âge organiseront et proposeront des projets d'activités.

- Permettre à l'enfant d'acquérir progressivement une maîtrise corporelle satisfaisante tout en répondant aux besoins physiologiques de l'enfant.

-En organisant des activités qui développent toutes les possibilités physiques (courir, sauter, lancer, grimper, ramper, se suspendre, tirer, nager, rouler.....)

-En respectant le repos et le sommeil des enfants.

Des temps de détente seront mis en place.

Les activités et le planning proposés respecteront le rythme de l'enfant en fonction de son âge.

Pour le bivouac les heures de coucher et de réveil respecteront le temps de sommeil nécessaire aux enfants.

-En organisant lors du séjour court, des repas équilibrés et variés.

- Développer l'esprit d'initiative et de coopération :

-En laissant place à l'expression des besoins selon l'âge des enfants.

Pour cela deux groupes seront formés avec des animateurs référents afin de permettre aux enfants de s'exprimer plus facilement sur leurs besoins et leurs propres évaluations au fur et à mesure de leur vécu.

-En développant l'autonomie dans la vie quotidienne et dans les activités.

-En favorisant la coopération dans la vie quotidienne et dans les activités.

Il est important que les animateurs veillent à instaurer dans le groupe d'enfants une atmosphère d'entraide.

"Les animateurs seront amenés à construire des jeux et des activités avec des objectifs communs ou à la résolution, l'avancée, le fait d'aller plus loin se construit grâce à une entraide des participants. Cela se traduit par des activités qui nécessitent la participation de tous les enfants pour l'atteinte d'un but commun. La compétition ne doit pas faire l'objet de toutes les motivations."

-En faisant élaborer par le groupe un système de règles simple au niveau des jeux, des activités de la vie matérielle et relationnelle.

-En incitant les enfants à prendre des initiatives et des responsabilités.

-En favorisant dans l'organisation des activités et de la vie quotidienne, la gestion autonome du temps et de l'espace.

L'équipe mettra en place une organisation qui permettra aux enfants de vivre la journée à leur propre rythme, par la mise en place de groupes d'âges homogènes qui facilitent la gestion du rythme physique et intellectuel de chacun.

Acquérir et développer l'apprentissage de l'autonomie la prise de responsabilité, l'écoute et l'entraide.

Travaillé avec l'équipe d'animation pendant la réunion de préparation du 8 juillet

L'équipe propose de mettre en place des temps de paroles le soir pendant le goûter pour discuter avec les enfants des temps forts et des temps faibles de la journée.

Discuté des activités et grands jeux souhaités.

Les règles de l'accueil de loisirs

Cet accueil de loisirs est déclaré auprès de la DDJS. L'ALSH se déroulera du 10 juillet au 4 août 2017. Le séjour s'adresse à un jeune public âgé de 3 à 12 ans.

Les règles de l'ALSH ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs devoirs et leurs droits.

Une charte sera proposée et discutée avec les enfants

Ces règles seront affichées pour permettre à chacun de s'y référer facilement et adaptées en fonction de l'âge des enfants. Elles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer en fonction du déroulement du séjour.

L'accueil

Les enfants accueillis au centre de loisirs ont besoin de s'adapter aux nouvelles personnes, aux changements de rythmes. L'équipe d'animation a donc un rôle important. Un accueil individuel sera réalisé.

- Passage à l'accueil pour enregistrer l'arrivée de l'enfant.
- Accompagnement de l'enfant et de ses parents par un animateur : il les guidera et les informera du déroulement et du fonctionnement de la journée.
- Un animateur sera présent sur les lieux des différents ateliers permanents mis en place.

Un accueil de qualité est assuré par des animateurs actifs.

Tenues, comportement et langage.

Une tenue correcte est exigée pour tous.

Il est important d'avoir un comportement et un langage respectueux et adaptés à un accueil de loisirs, non seulement envers les enfants mais aussi envers les parents et toute l'équipe de la structure.

La cigarette.

La cigarette est formellement interdite dans l'enceinte de la structure et auprès des enfants.

Drogue et alcool.

L'usage et la détention de drogue et d'alcool sont formellement interdits.

Les fiches sanitaires

Lors de l'inscription, les parents ont rempli une fiche sanitaire, elle nous donne les informations concernant les dates des vaccins, les éventuelles allergies, les recommandations et les problèmes de santé de l'enfant ainsi que les coordonnées des parents. Après vérification, elles seront classées par ordre alphabétiques et rendues accessibles par toute l'équipe.

Les soins.

En cas de traitement médical en cours, la direction devra en être informée et devra disposer d'un PAI médicamenteux ou d'une ordonnance. Sans ces conditions, l'enfant ne pourra en aucun cas avoir en sa possession des médicaments.

Les enfants souffrant d'allergies ou d'intolérances alimentaires devront fournir un protocole d'accueil individualisé signalant clairement les types d'allergies ou d'intolérances, les signes d'appel, les évolutions possibles, les risques réels et la conduite à tenir.

Le repas

Le repas est une activité à part entière. Il doit être un moment pour communiquer par petits groupes.

Les enfants pourront s'asseoir librement dans la salle à manger, un animateur sera présent à chaque table. Il veillera à ce que chacun mange en fonction de ses besoins. Les repas seront servis en un seul service de 12h00 à 13h00.

Le goûter

C'est un temps de pause dans l'après-midi, il réunit tous les enfants et permet le lien entre les temps d'activités et la fin de journée (activités libres - départ des enfants)

C'est un moment de communication et de partage.

Aménagement de l'espace

Le centre de loisirs prend ses quartiers dans l'école élémentaire « Jean-Paul LASCARIS » de la commune de CASTELLAR, 52 route des Granges Saint-Paul.

Il aura à sa disposition :

- 2 salles de classe
- Le réfectoire
- La cour de récréation et son préau
- Des sanitaires avec toilettes adaptés et petits lavabos

L'équipe devra mettre en place des lieux de sollicitations pour favoriser les projets d'enfants. L'aménagement des salles devra permettre un accès autonome à certains matériels (jeux de société, matériel de dessin, perle, collage, lecture,...)

Un affichage sera organisé dans la structure :

- Information sur le thème général du séjour
- Affichage des programmes d'activité de la semaine
- Affichage des règles de vie

Décoration du centre en fonction du thème du séjour, de la semaine ou de la journée.

Les rythmes de vie

Pour permettre le respect des rythmes biologiques des enfants, l'équipe mettra en place des plannings d'activité en fonction des tranches d'âge. Ce qui permettra de vérifier si les temps de repos et d'activités sont respectés.

- 24 enfants de 3 à 5 ans jeux individuels, mise à disposition du matériel, courtes promenades, temps de repos fréquents, besoins de sécurité, d'activités et d'imaginaire...
- 25 enfants de 6 à 12 ans activités identiques avec le temps de sieste remplacé par un temps calme, à cet âge les enfants ont des besoins physiologiques différents...

Travaillé avec l'équipe d'animation pendant la réunion de préparation du 8 juillet

Les animateurs mettront en place différentes activités tout au long du séjour en accord avec les demandes des enfants. L'enfant étant acteur de ces vacances il aura une grande place dans la préparation du planning.

Journée type

Le centre ouvre ses portes à **7h45**, où un temps d'accueil est mis en place jusqu'à **9h**.

A partir de **9h** nous commençons notre journée par des chants et continuons par des jeux ou des activités manuelles jusqu'à **11h30**.

Si nous partons en sortie, nous prenons le bus.

A partir de **11h30**, les enfants vont aux toilettes, et vont également se laver les mains avant de passer à table.

Le repas terminé les enfants retournent aux toilettes et retournent se laver les mains.

Les plus petits vont à la sieste, quant aux plus grands ils effectuent un temps calme avec la lecture d'un livre ou un jeu calme.

A partir de **14h**, les grands reprennent une activité.

Vers **15h30**, tous les petits sont levés de la sieste et nous effectuons un grand jeu.

Si nous sommes en sortie c'est l'heure où nous reprenons l'autobus.

A **16h30**, nous prenons un goûter.

Le temps d'accueil du soir se fait à partir de **17h**.

Le centre ferme ses portes à **18h00**.

Journée type animateur

7h30 arrivée des animateurs

7h45- 9h00 accueil des enfants, préparation des activités

9h15-11h30 activités selon programme

11h30- 14h15 repas – activités calmes

13h00- 14h15 Temps calme – pause de 15 minutes

1 animateur par atelier calme

1 animateur temps de préparation

1 animateur au dortoir.

14h30-16h15 Reprise des activités selon planning

16h30 préparation goûter

17h00-18h00 Activités à la carte- départ échelonné des enfants.

L'EQUIPE D'ANIMATION

Pour permettre à tous ses objectifs d'être atteints, il est nécessaire que chacun trouve sa place au sein de l'équipe.

Les rôles et fonctions permettent donc à chacun de prendre conscience de leurs objectifs et de leurs responsabilités vis-à-vis de l'accueil de loisirs.

Rôle de la Directrice :

- Assurer la formation et guider les animateurs dans leur travail.
- Assure la gestion financière et administrative de l'accueil de loisirs.
- Est à l'origine du projet pédagogique et en est le garant.
- Assure la formation des animateurs stagiaires.
- Est le tuteur des animateurs stagiaires.
- Assure la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Assure les relations avec les différents partenaires.
- Détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- Organise l'accueil et le départ des enfants.

Rôle de l'animateur :

L'animateur est un homme, une femme de terrain qui organise et gère l'animation. Il devra préparer des projets d'activités en relation avec le ou les thèmes du séjour, adapté aux besoins, aux envies des enfants et aux moyens dont il dispose (réflexions sur les activités, vérifier et demander le matériel manquant...)

L'animateur devra :

- Animer et accompagner les enfants
- Savoir à tout moment où se trouvent les enfants
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Instaurer une relation de confiance
- Prévoir une activité de remplacement (mauvais temps)
- Avoir un discours clair, cohérent, correct en toutes circonstances

- Avoir une tenue correcte (exemplarité)
- Être disponible et ponctuel

L'animateur met en place un cadre de vie agréable, enrichissant et favorable à la réalisation des activités et en assure le suivi. Il improvise, adapte et prend des initiatives.

Il respecte l'ensemble des lieux occupés par le centre. Il protège et veille à la bonne utilisation du matériel puis à son rangement (il a valeur de modèle).

Lors des différentes activités hors du centre, il préserve les structures et les espaces utilisés. En même temps, il veille à transmettre aux enfants ces notions de respect.

Il est le lien entre la famille et le centre, il doit être capable d'informer les parents.

Rôle de l'animateur surveillant de baignade

- Organise, encadre et anime les baignades.
- Veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Organise, encadre et anime la vie quotidienne et les activités.
- Construis une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participent à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
- Assurent la préparation et le rangement quotidien de l'accueil de loisirs.

Les animateurs(trices) assistant sanitaire.

- Veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Organise la distribution des médicaments et tient à jour le cahier d'infirmier.
- Vérifie et met à jour le contenu des trousse de secours.
- Organisent, encadrent et animent la vie quotidienne et les activités.
- Construisent une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.
- Participent à l'accueil, à la communication et aux développements des relations entre les différents acteurs.
- Assurent la préparation et le rangement quotidien de l'accueil de loisirs.

Travaillé avec l'équipe d'animation pendant la réunion de préparation du 8 juillet
--

L'animatrice stagiaire a les mêmes fonctions qu'un animateur diplômé. Elle aura chaque semaine un entretien avec la directrice pour voir les points à améliorer. Elle pourra à tout moment s'informer auprès de la directrice ou des animateurs si elle en a besoin.
--

Dans ces relations avec les enfants l'animateur doit :

- Favoriser l'expression des enfants, le respect, l'expression des différences culturelles, sociale, physique et religieuses.
- Être attentif au comportement de chaque enfant, à sa place dans le groupe, et à sa relation avec les autres.
- Être à l'écoute des familles en toutes circonstances, informer, expliquer et faire participer les parents.
- L'animateur informera la directrice sur tout incident ou information particulière concernant les enfants (santé, comportement, alimentation,...)
- Pour les sorties l'animateur devra :
 1. Avoir la liste des enfants
 2. Les n° de téléphone d'urgence
 3. Les fiches sanitaires des enfants (copie)
 4. Une trousse de secours
 5. Laisser au centre le lieu de sortie, l'heure de départ et l'heure de retour prévu ainsi que l'itinéraire emprunté.

L'animateur s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.

Il participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

L'encadrement

Dans le but de garantir la sécurité physique et affective des enfants tout en respectant au maximum un état d'esprit de vacances, l'encadrement sera dans le strict respect de la législation soit :

- 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans.
- 1 animateur pour 12 enfants de 7 à 12 ans

Toutes les sorties se feront avec un accompagnement minimum de 2 animateurs.

Le travail en équipe :

Une équipe d'animation soudée et cohérente devra permettre le bon déroulement du séjour.

- Évaluation des capacités de chacun
- Valoriser et respecter la communication dans le groupe
- Être à l'écoute des autres animateurs
- Savoir se remettre en question

Composition de l'équipe pédagogique

- Une directrice BPJEPS
- Deux animatrices BAFA
- Deux animatrices stagiaire BAFA
- Un animateur SB

Organisation du travail d'équipe :

Avant le séjour, une journée de préparation sera organisée dans le but de faire connaissance, faire le repérage du centre et mettre au point l'organisation générale. Un temps sera consacré à l'élaboration des plannings d'activités, aux choix des activités.

Une réunion d'évaluation sera organisée par semaine pour :

- Analyser le travail en référence au projet pédagogique. Elles peuvent amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs
- Préparer les activités, les sorties.
- Mettre en place les projets et les actions à venir (journée portes ouvertes, expo photos, info parents ...)
- Préparer les plannings
- Échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs attentes
- Faire l'évaluation des animateurs.

<i>Travaillé avec l'équipe d'animation pendant la réunion de préparation du 8 juillet</i>

Formation des animateurs :

La directrice est chargée de la formation des animateurs. Elle suit et évalue plus particulièrement les animateurs en formation ; une évaluation individualisée sera faite avant le début du séjour, en milieu et en fin de séjour, en vue de la validation des stages pratiques.

Les relations avec les parents

- La directrice et les animateurs se tiendront à la disposition des parents pour toute précision éventuelle
- Les parents seront informés sur les plannings d'activités, les sorties, les dispositions particulières à prendre (piscine)

- Un affichage informera sur les activités, les menus, les tendances du jour et de la semaine
- Les parents seront conviés à un après-midi portes ouvertes de 15h30 à 18h00 la dernière semaine de centre.

Relation avec la commune :

Les documents concernant le déroulement du centre de loisirs seront transmis à la commune.

Les représentants de la commune seront systématiquement invités lors des diverses manifestations que le centre pourra organiser.

La sécurité

Pour assurer la sécurité des enfants dans le centre de loisirs, il sera mis en place plusieurs mesures :

1. Surveillance de l'accueil le matin et le soir par la présence de la directrice ou d'une animatrice, pour vérifier l'identité et l'autorisation de sortie des personnes qui viennent chercher les enfants, et pour surveiller les entrées et sorties.
2. Seules les personnes nommément désignées sur les fiches d'inscription seront autorisées à sortir avec les enfants sur présentation d'une pièce d'identité.
3. Le portail sera fermé à clefs dès la fin des accueils matin et soir.
4. Une vérification systématique des personnes désirant entrer dans le centre (pour les personnes extérieures au centre)
5. Lors des sorties en autocar une vigilance particulière sera demandée aux animateurs.
 - *Ils se placeront près de chaque porte.*
 - *Le temps de transport est un temps de travail, ils sont tenus à l'obligation de surveillance*
 - *Désignation d'un chef de convoi*
 - *Respecter obligatoirement le nombre de places déterminé*
 - *Chaque personne doit être attachée avec une ceinture de sécurité*
 - *Les enfants de moins de 10 ans ne doivent pas être à l'avant d'un véhicule (mini bus)*
 - *Pour les sorties baignades se reporter à la législation jeunesse et sport, disponible auprès de la directrice.*

Les activités

L'activité est un facteur de développement, c'est en agissant que l'enfant va apprendre à maîtriser et à agir sur son environnement.

Elle devra permettre aux enfants de découvrir d'autres choses et selon le choix et le rythme de chacun.

- Demande individuelle des enfants
- Permettre tous les jours le choix entre plusieurs activités
- S'adapter aux désirs et aux demandes (dans la mesure du possible et du raisonnable) des enfants

Pour une bonne compréhension des activités, seront affichés des plannings d'activités et une sensibilisation aux projets.

Les activités d'expression :

- Activités d'expression corporelle
- Musique, chants, danses
- Atelier de maquillage
- Journée à thème

Les activités manuelles :

Les activités manuelles proposées seront variées en fonction du thème, de l'âge, des rythmes...

- Dessin, peinture
- Collage
- Moulage, plâtre
- Modelage

Les activités en pleins air :

- Grand jeux
- Jeux de piste
- Plage / Piscine
- Jeux sportifs
- Chasses aux trésors
- grandes ballades animées

Les activités de découverte :

- Visite du parc phoenix
 - Accrobranche

Le planning d'activités

Planning à travailler en équipe

SEMAINE 1 : Le monde de Vaiana

Lundi 10 juillet : jeux de présentation

Mardi 11 juillet : Plage sablette à Menton élémentaire

Mercredi 12 juillet : accrobranche peira cava

Jeudi 13 juillet : Création d'un aquarium

SEMAINE 2 : La mer est mon amie

Lundi 17 juillet : Activités découverte « la mer est mon amie »

Mardi 18 juillet : Plage sablette à Menton maternelle

Mercredi 19 juillet : grand jeux « l'homme en noir » dans le village de castellar

Jeudi 20 juillet : Parc Phoenix à Nice

Vendredi 21 juillet : Jeu de la patate en collaboration avec les villageois

SEMAINE 3 : Le cœur de Tefiti

Lundi 24 juillet : visite de la chevreries de Castellar

Mardi 25 juillet : Plage sablette à Menton élémentaire

Mercredi 26 juillet : Fabrication de fromage de chevre

Jeudi 27 juillet : visite des animaux à la table d'hotes de castellar

Vendredi 28 juillet : Fabrication de savon au lait de chevre

SEMAINE 4 : Les trésors de Tamatoa

Lundi 31 juillet :

Mardi 1 aout : Plage sablette à Menton maternelle

Mercredi 2 aout :

Jeudi 3 aout : Piquenique à définir

Vendredi 4 aout : Spectacle de fin de centre